



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 janvier 2026

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BURRUS

ETAIENT PRESENTS: Adjoints : Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING et Damien VOGT
Claire BRINI, Paulette HAEHNEL, Martin EYERMANN, Laurence CAVRO, Daniel BAUER,
Anastasie LEIPP, Daniel OTT, Eddy RAMSPACHER, Loïc KRIEGER, Christine GOETZMANN

ABSENT excusé :

ABSENT non excusé :

Procuration :

Date de dépôt de la convocation : 30 décembre 2025

Ouverture de la séance : 20h30

Avant de démarrer la séance, le Maire souhaite remercier les membres du conseil municipal pour leur investissement et le travail accompli et présente ses meilleurs vœux à l'assemblée.

1. **AFFAIRES GENERALES**

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 15 décembre 2025

Le conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le procès-verbal du 15 décembre 2025.

Objet : Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme un secrétaire de séance : M. Daniel OTT



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

2. AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Tarif des locations 2026

Monsieur Olivier GING, Adjoint au Maire, présente aux membres du Conseil Municipal les tarifs ci-dessous. Ces tarifs restent inchangés par rapport à 2025

1 – CIMETIERES

a/ Concessions trentenaires aux cimetières

- Tombe simple 2m² : 100. -- Euros
- Tombe double 4m² 200. -- Euros
- Renouvellement Tombe 6m² 200. -- Euros

b/ Confection d'un caveau sur tombe simple ou double nécessite l'attribution d'une concession cinquantenaire

- Caveau simple 1000. -- Euros
- Caveau double 2000. -- Euros

c/ Concession columbarium - 1 à 4 urnes

- Urne pour 15 ans 600. --Euros
- Urne pour 30 ans 1200. -- Euros

d/ Concessions de caves-urnes

- Concession pour quinze ans 100. -- Euros
- Concession pour trente ans 200. -- Euros
- Jardin du souvenir gratuit

e/ Forêt cinéraire

- Tarif pour une concession de 30 ans pour les habitants de Neuwiller-Lès-Saverne : 800.00€
- Tarif pour une concession de 30 ans pour les habitants hors Neuwiller-Lès-Saverne : 1200.00€

2. - ABONNEMENT BIBLIOTHEQUE

- Annuel gratuit

3. - LOCATION DE DEPOTS DE BOIS

- Le lot 10. —Euros

4. – LOCATIONS JARDINS

- De 0 à 0.50 à 15. —Euros/an
- Au-delà de 0.50 à 30. —Euros/an



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

5. - DROIT DE PLACE POUR STAND ETALAGE :

a/ Droit de place lors des fêtes locales

- Manège enfantin (Ets Hubert) 60.-- Euros
- Autoskotter (Ets Vogel) 100.-- Euros
- Stand simple et petite installation jusqu'à 6 m 20.-- Euros
- Stand double (+ 6 m) 40.-- Euros

b/ Droit de place marchand ambulant (camion pizza, camion surplus militaire, etc.)

- Tarif 10 €/journée

6- FRAIS DE TRAVAUX INCOMBANT A DES PARTICULIERS

a/ Tarif horaire avec ouvrier communal (maximum 4 heures déplacement compris) :

- Tracteur (avec ou sans remorque) 70.-- Euros
- Pelle hydraulique Ford 90.-- Euros

b/ Frais de compresseur sans servant :

- Forfait minimum ½ journée 50.-- Euros
- Tarif journalier 80.-- Euros

8 - LOCATION SALLES COMMUNALES :

- Gratuité des salles 1 fois par an pour l'organisation de l'AG des associations locale **sans repas**
- Location pour enterrement salle BOSCO (bas) : 60.-- Euros
- Location pour enterrement salle BOSCO (haut) : 100.-- Euros

BOSCO SALLE DU SOUS-SOL (salle du bas)	ASSOCIATIONS LOCALES	NEUWILLEROIS (Particuliers ou entreprises)	LOCATAIRES EXTERIEURS
SALLE + WC	30.00€	160.00€	220.00€
SALLE+WC+CUISINE (50 Couverts Maxi)	40.00€	190.00€	250.00€
TARIF DEMIE JOURNEE EN SEMAINE	-	60.00€	60.00€
CAUTION de réservation	150.00 €	150.00 €	150.00 €



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

BUVETTE	ASSOCIATIONS LOCALES	NEUWILLEROIS (Particuliers ou entreprises)	LOCATAIRES EXTERIEURS
Buvette extérieure	20.00€ sans Chambre Froide 50.00€ avec CF	40.00€ sans CF 80.00€ avec CF	70.00€ sans CF 120 € avec CF
Garnitures	Gratuite	3 € / pièce (1 table et 2 bancs)	5.00€ / pièce (1 table et 2 bancs)
Caution	150.00€	150.00€	150.00€

Si besoin de barbecue : caution supplémentaire de 50.00€ avec obligation de nettoyage et dégraissage

BOSCO SALLE DU REZ DE CHAUSSEE (Salle du haut)	ASSOCIATIONS LOCALES	NEUWILLEROIS (Particuliers ou entreprises)	LOCATAIRES EXTERIEURS
SALLE + WC + BAR	40.00€	220.00€	300.00€
SALLE+WC+ CUISINE (120 Couverts Maxi)	50.00€	290.00€	390.00€
TARIF DEMIE JOURNEE EN SEMAINE	-	100.00€	100.00€
CAUTION	150.00€	150.00€	150.00€

BOSCO RDC en + par jour 50.00€

BOSCO SS en + par jour 30.00€

SALLE OMNISPORTS	ASSOCIATIONS LOCALES	NEUWILLEROIS (Particuliers ou entreprises)	LOCATAIRES EXTERIEURS
Tarif horaire	10.00€	10.00€	20.00€
Forfait journée	70.00€	70.00€	140.00€
Forfait semaine (5 jours)	200.00€	200.00€	400.00€
CAUTION	150.00€	150.00€	150.00€

10.00€ en plus pour un vestiaire supplémentaire : sauf associations

5.00€ : prêt matériel : sauf associations

30.00€ : pénalité d'énergie (éclairage et eau)



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

STADE Sans club house	ASSOCIATIONS LOCALES	NEUWILLEROIS (Particuliers ou entreprises)	LOCATAIRES EXTERIEURS
Location journée + 1 vestiaire	20.00€	20.00€	70.00€
Location week-end + 1 vestiaire	40.00€	40.00€	120.00€
Location semaine + 1 vestiaire			350.00€
Location soirée + 1 vestiaire	12.00€	12.00€	80.00€
Location Eclairage stade	10.00€	15.00€	40.00€

CLUB HOUSE	ASSOCIATIONS LOCALES	NEUWILLEROIS (Particuliers ou entreprises)	LOCATAIRES EXTERIEURS
Salle + Cuisine	50.00€	80.00€	150.00€
Caution	150.00€	150.00€	150.00€

Electricité en sus (selon consommation constatée) : 0,30€ / kWh

Rajout 2025 :

Suite au don de 2 cages de trappe par Mme Bailly Christiane à la commune. (Valeur totale 199.98€, facture pour preuve)

Il convient de définir le montant de la caution et du délai de mise à disposition. Les cages devront permettre aux habitants d'attraper les chats errants dans le but de les conduire à la SPA.

Proposition : caution 150€
7 jours de mise à disposition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs.

3. SUBVENTIONS

OBJET : Demande de subvention

Le Maire, Monsieur Daniel BURRUS, rappelle aux membres du conseil municipal la DCM n°719/2025 : Principe de versement des subventions aux associations du 7 avril 2025 et la DCM N°702/2025 Soutien financier pour le Festival « Les Folies Hanneçons » : du 24 février 2025.

M le Maire présente la demande établie le 29 décembre 2025 par l'association « Patrimoine » dans le cadre de l'organisation des 1300ans de l'Abbatiale qui aura lieu les 18 et 19 juillet 2026 à Neuwiller-lès-Saverne

Le conseil municipal, après avoir examiné la demande de l'association « Patrimoine » et après en avoir délibéré attribue une subvention de 2000,00€

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1



COMMUNE DE NEUWILLER-LES-SAVERNE

4. DIVERS

- L'agent d'accueil Gwendoline Hollner a pris ses fonctions le lundi 05 janvier 2026. La mairie est à nouveau ouverte au public les lundi, mercredi et vendredi de 14h à 18h
- Pour rappel, la mairie change de numéro de téléphone **à compter du 12 janvier 2026** :
03 88 03 36 72
- Le site internet de la commune est en ligne, certaines modifications sont encore à apporter
- Le dossier concernant l'orgue protestant est en attente de la décision de la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAC)
- Presbytère protestant : l'autorisation de transfert de la gestion du presbytère protestant à la commune a été signée le 26 décembre 2025.
Avant la mise en location, une cuisine sera à aménager
- Horloge abbatiale Sts Pierre et Paul : une première réparation a été effectuée et les cloches marquent à nouveau et les quarts d'heure et les heures.
Devis en cours pour faire rétablir la mélodie complète
- Frelons asiatiques : La commune va investir dans des pièges à poser. Une commande groupée sera initiée par la commune pour que des particuliers puissent également acquérir un ou plusieurs pièges.
Nous cherchons des volontaires pour mailler la commune avec ces pièges.
Une réunion d'information se tiendra avant le printemps.

La séance est levée à 21h30

Vu pour être affiché le conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance

Le Maire :

Daniel OTT

Daniel BURRUS

